

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix - Travail - Patrie

MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE
L'EDUCATION CIVIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

SOUS-DIRECTION DU BUDGET, DU MATERIEL
ET DE LA MAINTENANCE

SERVICE DES MARCHES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work - Fatherland

MINISTRY OF YOUTH AFFAIRS
AND CIVIC EDUCATION

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

SUB-DEPARTMENT OF BUDGET,
EQUIPMENT AND MAINTENANCE

SERVICE OF CONTRACTS

DECISION N° _____ /D/MINJEC/SG/DAG/SDBMM/SM DU 06 JUIN 2019

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE COMMANDE RELATIVE LA DEMANDE DE COTATION
N°06/DC/MINJEC/CPM/19 DU 19 JUIN 2019 POUR L'ACQUISITION DU MATERIEL INFORMATIQUE EN
VUE DE LA MISE EN PLACE D'UNE PEPINIERE D'ENTREPRISE « LAB-JEUNE » AU CENTRE REGIONAL
MULTIFONCTIONNEL DE PROMOTION DES JEUNES DU SUD-OUEST A BUEA

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE ET DE L'EDUCATION CIVIQUE,

- Vu la Constitution ;
Vu la Loi N° 2018/011 du 11 juillet 2018 portant Code de Transparence et de Bonne Gouvernance dans la gestion des Finances Publiques au Cameroun ;
Vu la Loi N° 2018/012 du 11 juillet 2018 portant Régime Financier de l'Etat ;
Vu la Loi N° 2018/022 du 11 décembre 2018 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2019 ;
Vu le Décret N° 1977/041 du 03 février 1977 fixant les attributions et l'organisation des Contrôles Financiers ;
Vu le Décret N° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret N° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le Décret N° 2012/565 du 28 novembre 2012 portant organisation du Ministère de la Jeunesse et de l'Education Civique ;
Vu le Décret N° 2015/434 du 02 octobre 2015 portant réaménagement du Gouvernement ;
Vu le Décret N° 2018/366 du 20 juin 2018 portant code des marchés publics ;
Vu la Circulaire N° 001/C/MINFI du 28 décembre 2018 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat, des Entreprises et Etablissements Publics, des Collectivités Territoriales Décentralisées et des autres Entités Publiques pour l'Exercice 2019 ;
Considérant la Demande de cotation N°06/DC/MINJEC/CPM/19 du 19 juin 2019 pour l'acquisition du matériel informatique en vue de la mise en place d'une pépinière d'entreprise « LAB-JEUNE » au Centre Régional Multifonctionnel de Promotion des Jeunes du Sud-Ouest à Buea.

DECIDE :

Article 1^{er} L'Etablissement ci-après désigné est déclaré adjudicataire du marché relatif à la Demande de Cotation susmentionnée :

NOM ET ADRESSE DE L'ENTREPRISE ADRESSE	MONTANT TTC (EN FCFA)	LIEU D'EXECUTION	DELAI D'EXECUTION (EN MOIS)
STE SETH SARL, B.P.: Tél : 677 755 654	14 666 690	CMPJ Régional de Buea	37 JOURS

P

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Ampliations : -

- ARMP
- MINMAP
- CPM/MINJEC
- Intéressé
- Archives/Chrono



Yaoundé, le 06 JUIN 2019

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DE L'EDUCATION CIVIQUE

Maitre d'Ouvrage